

REFONDATION SOCIALE

Le Conseil National de l'UPA qui a consacré une réunion exceptionnelle, le jeudi 8 mars, au processus actuel de refondation sociale, a émis les conclusions suivantes :

RETRAITES

L'accord paritaire du 10 février relatif aux régimes de retraite complémentaire va dans la bonne direction dans la mesure où il tend à pérenniser les régimes de retraite par répartition, à stabiliser les taux de cotisation, à rechercher de nouvelles sources de financement, à prendre en compte la durée de cotisation pour déterminer l'âge de départ à la retraite et à permettre un départ en retraite avant 60 ans pour ceux qui sont entrés très jeunes dans la vie active ou qui ont effectué un travail réputé pénible.

L'UPA invite le gouvernement à engager la réforme du régime général de retraite sur la base de ces préconisations de façon à préparer une évolution cohérente et simultanée des différents régimes de retraite des salariés et des travailleurs indépendants. Dans ce même esprit, il conviendra d'entreprendre un rapprochement entre les conditions d'accès à la retraite des salariés du secteur public et de ceux du secteur privé.

FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Au-delà de la question des retraites, l'UPA considère que le financement de l'ensemble de la protection sociale repose encore trop largement sur les contributions des entreprises de main d'œuvre et demande que les activités fortement capitalistiques contribuent davantage.

De ce point de vue, la démarche empruntée par le gouvernement dans le cadre du passage aux 35 heures va dans le bon sens puisqu'elle tend à transférer une partie des charges assises sur le travail vers d'autres sources de financement. L'UPA regrette néanmoins que cette mesure soit conditionnée au passage aux 35 heures alors qu'elle aurait du prendre un caractère structurel, au bénéfice de toutes les entreprises.

Tout en n'excluant pas qu'une partie des excédents sociaux générés par la reprise de l'emploi puisse abonder le financement de la protection sociale, l'UPA regrette le manque de rigueur du gouvernement quant au mode de financement des 35 heures et l'invite à établir à ce sujet un dialogue avec les partenaires sociaux.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Particulièrement attachée au développement de la formation professionnelle initiale et continue des salariés de l'artisanat, l'UPA ne souhaite pas que les dispositifs récemment mis en place dans le secteur soient profondément remis en cause à l'issue de la négociation en cours.

Les principales orientations relatives à la formation doivent rester du ressort des branches professionnelles. La mutualisation des fonds de la formation est le seul dispositif permettant aux salariés des petites entreprises d'accéder réellement à une formation ; il doit donc être maintenu. De même la péréquation entre les différentes branches professionnelles constitue une forme de solidarité entre les entreprises qui doit perdurer.

En revanche l'UPA apportera plusieurs propositions de nature à optimiser les offres actuelles de formation et répondra favorablement à la demande du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Professionnel d'ouvrir une négociation sur la modernisation de la formation professionnelle.

ASSURANCE-CHOMAGE

En dépit du refus des syndicats CGT-FO et CGT de signer l'accord sur l'avenir de l'assurance-chômage, l'UPA considère que ces deux organisations ont la légitimité pour gérer le dispositif et invite donc les partenaires sociaux à mettre en œuvre les voies et moyens permettant une gestion collective du nouveau dispositif.

SANTE AU TRAVAIL

L'UPA se félicite de l'accord du 13 septembre 2000 qui manifeste la volonté des partenaires sociaux de s'engager au service d'une prévention rénovée et plus efficace. Cet accord engage une meilleure prise en compte de la situation de l'ensemble des salariés de l'artisanat.